

DÉLIVRANCE CRI(A) Part FCL – Crédit militaire

Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [Ici](#)

Informations générales :

Cas A « Crédit complet au cours de formation CRI(A) Part-FCL »

- Le présent dossier accorde un crédit complet au cours de formation prévu au FCL.930 et au FCL.930.CRI(a).
- Le candidat à la délivrance d'une qualification d'instructeur à une qualification de type avion CRI devra ainsi répondre aux exigences des paragraphes FCL.915.CRI (prérequis), FCL.935.CRI (évaluation de compétences), et devra impérativement être **présenté par un ATO**.

Cas B « Délivrance de la qualification CRI(A) sur la base d'une formation et AOC militaire »

- Le présent formulaire permet au pilote, ayant effectué la formation MILITAIRE (équivalente au FCL.930.CRI) et l'AOC MILITAIRE (équivalente au FCL.935), d'effectuer sa demande de délivrance CRI(A) Part-FCL.

Pièces à fournir relatives à toute demande :

- ☐ Copie/Scan du brevet militaire de moniteur de vol militaire préparant à une QC ou QT monopilote militaire transport (à l'exception des avions complexes hautes performances). **Celle-ci doit faire apparaître la qualification moniteur.**
- ☐ Copie/Scan de la licence conforme à la Part FCL du règlement (UE) n°1178/2011 (sauf dans le cas d'une délivrance simultanée de la licence et de la qualification).
- ☐ Pour les redevances, vous devez télécharger le formulaire de redevance (**143iFormlic**) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)

En plus, fournir pour le cas A :

- ☐ **22Formexa** : Formulaire(s) de compte-rendu des évaluations de compétences instructeur FCL.935 Part FCL (délivrance CRI(A)).

En plus, fournir pour le cas B :

- ☐ Formulaire(s) de compte-rendu des évaluations de compétences **MILITAIRE équivalente** au FCL.935 pour la délivrance d'un CRI(A). **Le formulaire à utiliser est celui de l'Armée.**

Envoi du dossier :

- Vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) le plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **La demande de délivrance doit être déposée dans les 6 mois qui suivent la réussite à l'évaluation militaire des compétences équivalentes au FCL.935.**

Informations concernant le navigant :

1/5. Information sur le candidat

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)			
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse		Commune		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel			
N° licence		Pays de résidence			

DÉLIVRANCE CRI(A) Part FCL – Crédit militaire
2/5. Demande du candidat

Votre demande	☐ Cas A : Crédit complet au cours de formation CRI(A) ☐ Cas B : Délivrance de la qualification CRI(A) « Formation et test militaire »		
Préciser le privilège du CRI(A)	☐ CRI(A) SE. ☐ CRI(A) ME.		
Nombre d'heures de vol sur avion		En tant que PIC	

3/5. Exigences militaires à respecter
Prérequis militaire
Cas A : Crédit complet au cours de formation CRI(A)

- ✎ 50 heures de monitorat en vol (dont 20 heures peuvent être réalisées dans un FNPT II) au sein des centres de formation des armées françaises préparant à une QC ou QT monopilote militaire (à l'exception des avions complexes hautes performances) : ☐ Oui.
- ✎ Avoir effectué une formation de moniteur de vol militaire selon programme conforme au FCL.930.CRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un FTO FCL : ☐ Oui.

Cas B : Délivrance de la qualification CRI(A) « Formation et test militaire » :

- ✎ Avoir effectué une formation de moniteur de vol militaire selon programme conforme au FCL.930.CRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un FTO FCL : ☐ Oui.

4/5. Exigences Part FCL à satisfaire
Prérequis CRI(A) SE (FCL.915.CRI)

Temps de vol total en tant que pilote d'avions	Au moins 300h _{dv} en tant que pilote d'avions : ☐ Oui.
Temps de vol total en tant que PIC sur la classe/type applicable	Au moins 30h _{dv} en tant que PIC sur avions monopilote SE : ☐ Oui.
Prérequis CRI(A) ME (FCL.915.CRI)	
Temps de vol total en tant que pilote d'avions	Au moins 500h _{dv} en tant que pilote d'avions : ☐ Oui.
Temps de vol total en tant que PIC sur la classe/type applicable	Au moins 30h _{dv} en tant que PIC sur avions monopilote ME : ☐ Oui.

4bis/5. Attestations complémentaires
Cas A UNIQUEMENT, Dispense de stage de remise à niveau :

Dans le cas où la qualification de moniteur de vol militaire est périmée, la formation pour la délivrance de la qualification instructeur Part-FCL que le candidat devra suivre inclura les éléments du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.CRI(c)(1).

Qualification de moniteur de vol militaire en état de validité : ☐ Oui. ☐ Non.

- ✎ Si Non, l'ATO atteste bien que les éléments demandés lors du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.CRI(c)(1) ont été effectués lors de la formation pour la délivrance de la qualification d'instructeur Part-FCL.

DÉLIVRANCE CRI(A) Part FCL – Crédit militaire
Cachet de l'autorité militaire :
5/5. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

Nom et prénom du RP de l'ATO de l'armée			
N° ATO			
Atteste des informations « 1/5. Information sur le candidat », « 2/5. Demande du candidat », 3/5. Exigences militaires à respecter, « 4/5. Exigences Part FCL à satisfaire - Prérequis Part FCL » et « 4bis/5. Attestations complémentaires ».			
Pour le pilote suivant (Nom et prénom)		que les informations attestées sont correctes.	
Fait à		Signature (Cachet)	
Le			

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.